Paramétrage Bâtiment ETAM IDCC 2609 - 2707 ISAPAYE CONNECT

SOMMAIRE

1.	METTR	E EN PLACE LA CONVENTION COLLECTIVE IDCC 2609 / 2707 DANS L'ENTREPRISE / ETABLISSEMENT	4
2.	GRILLES	DES SALAIRES CONVENTIONNELS	4
	2.1 Quell	es sont les grilles de coefficients hiérarchiques mises en place dans le logiciel ?	4
	2.2 Quell	es sont les valeurs affectées à ces coefficients ?	6
	2.3 Comr	nent affecter un coefficent hiérarchique et le salaire conventionnel à un salarié ?	7
3.	GRILLE	DES SALAIRES POUR LES APPRENTIS	7
	3.1 Quell	e est la grille de salaire mise en place dans le logiciel pour les apprentis ?	7
	3.2 Comr	nent affecter ce barème à un apprenti ?	8
4.	GESTIO	N DU MAINTIEN DE SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL	9
	4.1 Comr	nent est géré le maintien de salaire pour les salariés en arrêt de travail maladie et accident du travail ?	9
	4.2 Comr	nent mettre en place le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail?	9
	4.2.1	Indiquer que les salariés sont maintenus en cas d'arrêt	9
	4.2.2	Renseigner une absence en cas d'arrêt de travail	10
	4.2.3	Mettre un maintien de salaire à 100%	11

Le paramétrage bâtiment des codes IDCC 2609 et 2707 correspond à :

- la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du batîment code **IDCC 2609**
- la convention régionale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment (hors Seine-etmarne) - code **IDCC 2707**

Il concerne les entreprises relevant des activités indiquées dans le tableau çi dessous.

Code NAF	Libellé de l'activité	Code NAF	Libellé de l'activité
0161Z	Activités de soutien aux cultures	4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
1610B	Imprégnation du bois	4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
1622Z	Fabrication de parquets assemblés	4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique
1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
2223Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres	4329A	Travaux d'isolation
2399Z	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	4329B	Autres travaux d'installation n.c.a.
2511Z	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	4331Z	Travaux de plâtrerie
2512Z	Fabrication de portes et fenêtres en métal	4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC
2561Z	Traitement et revêtement des métaux	4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
2593Z	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	4332C	Agencement de lieux de vente
2712Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs
2733Z	Fabrication de matériel d'installation électrique	4334Z	Travaux de peinture et vitrerie
2790Z	Fabrication d'autres matériels électriques	4339Z	Autres travaux de finition
2821Z	Fabrication de fours et brûleurs	4391A	Travaux de charpente
2825Z	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	4391B	Travaux de couverture par éléments
3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	4399A	Travaux d'étanchéification
3102Z	Fabrication de meubles de cuisine	4399B	Travaux de montage de structures métalliques
3311Z	Réparation d'ouvrages en métaux	4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
3314Z	Réparation d'équipements électriques	4399D	Autres travaux spécialisés de construction

3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	5210B	Entreposage et stockage non frigorifique				
3320D	Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels	6420Z	Activités des sociétés holding				
3530Z	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	7010Z	Activités des sièges sociaux				
4120A	Construction de maisons individuelles	7112B	Ingénierie, études techniques				
4120B	Construction d'autres bâtiments	8020Z	Activités liées aux systèmes de sécurité				
4213A	Construction d'ouvrages d'art	8122Z	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel				
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	8130Z	Services d'aménagement paysager				
4311Z	Travaux de démolition	8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès				

1. METTRE EN PLACE LA CONVENTION COLLECTIVE IDCC 2609 / 2707 DANS L'ENTREPRISE / ETABLISSEMENT

Pour utiliser le paramétrage mis en place pour la convention collective IDCC 2609 ou 2707, l'établissement doit être paramétré avec le secteur d'activité **BATI.STD** – BATIMENT et être associé à la convention collective IDCC 2609 ou 2707.

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Informations/Entreprise

ÉTAPE 2 : aller sur l'onglet **Règles sociales et fiscales**

ÉTAPE 3 : dans l'onglet **Général**, dans la zone "Conventions collectives", cliquer sur

ÉTAPE 4 : sélectionner la convention collective **2609.STD** - nationale des employés, techniciens et agents ou **2707.STD** - régionale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment (hors Seineet-marne)

ÉTAPE 5 : enregistrer avec la disquette

2. GRILLES DES SALAIRES CONVENTIONNELS

2.1 Quelles sont les grilles de coefficients hiérarchiques mises en place dans le logiciel ?

Il existe une grille de coefficients hiérarchiques pour les différentes régions présentes dans **Paramètres/Bulletin de salaire/ Conventions collectives** sur le code **2609.STD** :

•	Conventions collectives (8)											
0	Filtres	Actif(s)		Code	2609	STD					
		De al anala			Utilisée	✓						
		Kecherche	r de la	Secteur d'	activité	BATI.STD	Ψ.	Est attachée à la convention				
	Code	Créateur	Libellé	Date de dé	finition	01/01/2020 👻 📑	-					
	0627	STD	départementale des employés, techniciens et a									
	0749	STD	départementale des ouvriers du bâtiment et de	Général	Coeffi	icients hiérarchiques	Personnalisation	1				
	0771	STD	départementale des ingénieurs assimilés et ca	AISNE	_OISE_S	SOMME.STD		- 1				
	0804	STD	Accord national interprofessionnel des voyage	C ALSAC	E.STD							
	1596	STD	nationale concernant les ouvriers employés pa	© ALLA/ER	BUON							
	1597	STD	nationale concernant les ouvriers employés pa	AUVER		E_ALPES_1.STD						
	1843	STD	régionale des ingénieurs, assimilés et cadres d	AUVER	RHON	E_ALPES_2.STD						
	2111	STD	nationale des salaries du particulier employeur	BASSE	NORM	ANDIE_2.STD		- /				
	2420	STD	nationale des cadres du batiment du 1er juin 2									
	2609	STD	nationale des employes, tecnniciens et agents	OBOOK	30_FRA	NCHE_COMTE.STD						
	2/0/	STD	Exploitations polyculture élevage Oise	D BRETA	GNE.ST	D						
	5001	310	Exploitations polyculture clevage ofse	🕝 CALVA	DOS_M	ANCHE_ORNE.STD						
				C CENTR	E_VAL	DE_LOIRE.STD						
				🕝 СНАМ	PAGNE_	ARDENNE.STD						
				CORSE	.STD							
				C EURE_	SEINE_I	MARITIME.STD						
					_NORM	ANDIE_2.STD						
					INE.ST	D						
				O NORD	PAS_DE	E_CALAIS.STD						
					ELLE_AQ	UITAINE_1.STD		-				
					ELLE_AQ	UITAINE_2.STD						
					ELLE_AQ	UITAINE_3.STD						
				O OCCIT	ANIE_1.	.STD						
				O OCCIT	ANIE_2.	STD		-/				
				DAYS_	DE_LA_I	LOIRE.STD						
				D PROV_	ALPES_	COTE_AZUR.STD						
				O SEINE	_ET_MA	RNE.STD						

Il existe une grille de coefficients hiérarchiques pour les différentes régions présentes dans **Paramètres/Bulletin de** salaire/ Conventions collectives sur le code **2707.STD** :

	Conventions collectives 🛞											
Ø	Filtres	Actif(s)		Code	2707		STD	+ - ■ • / ∂			
		Recherche	er 🖉 🔊 🔊		Utilisée	~						
					'activité	BATI.STD			Est attachée à la convention			
	Code	Créateur	Libellé	Date de de	éfinition	01/01/2002	-					
	0627	STD	départementale des employés, techniciens et a									
	0749	STD	départementale des ouvriers du bâtiment et de	Général	Coeff	icients hiérarc	hiques	Personnalisation				
	0771	STD	départementale des ingénieurs assimilés et ca	- Airest								
	0804	STD	Accord national interprofessionnel des voyage									
	1596	STD	nationale concernant les ouvriers employés pa	D ILE_D	E_FRAN	CE.STD						
	1597	STD	nationale concernant les ouvriers employés pa		-							
	1843	STD	régionale des ingénieurs, assimilés et cadres d									
	2111	STD	nationale des salariés du particulier employeur									
	2420	STD	nationale des cadres du bâtiment du 1er juin 2									
	2609	STD	nationale des employés, techniciens et agents									
	2707	STD	régionale des employés, techniciens et agents									
	9601	STD	Exploitations polyculture élevage Oise									

2.2 Quelles sont les valeurs affectées à ces coefficients ?

En **Accueil/Informations/Général**, dans l'onglet **Valeurs conventionnelles**, une valeur de salaire minimale est associée à chaque coefficient hiérarchique.

Pour connaitre les valeurs des salaires minimums :

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Informations/Général

ÉTAPE 2 : aller dans l'onglet Valeurs conventionnelles

ÉTAPE 3 : cliquer sur 🕒 devant **BATI.STD** – BATIMENT

ÉTAPE 4 : cliquer sur 🕒 devant "Grille des salaires"

ÉTAPE 5 : cliquer sur la grille des salaires souhaitée

ÉTAPE 6 : les valeurs sont indiquées pour chaque échelon

Conven	tions colle	actives Général 🗵									
G 😔 🍝	Tous	-	^	01/02/2020 🗘 🚏		8 9	9				
Θ	SA BA	TI.STD - BATIMENT		Données générales	Divers pour	cotisations	Taux générau	x Taux accid	lent du travail	Barèmes	Valeurs conventionnelles
3	Θ	1596.STD - nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâl		Code AIS	E OISE SOMM	1E	STD				
	۲	Grilles des salaires		Libellá ATSI		=					
	۲	Grille de maintien de salaire		Commontaires		-					
	Θ 🔝	1843.STD - régionale des ingénieurs, assimilés et cadres du bâtiment de la régioi		Commentaires							
	Ð	Grilles des salaires									
	۲	Grille de maintien de salaire									
	Θ 🔝	2420.STD - nationale des cadres du bâtiment du 1er juin 2004									
	۲	Grilles des salaires		Recherc	her						
	۲	Grille de maintien de salaire									
4	Θ 😫	2609.STD - nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtimer	=	Coefficient	hierarchique	Saisie € / n	nois (151,67 h)				
	Θ	Grilles des salaires		A			1521,00				
		AISNE_OISE_SOMME - AISNE OISE SOMME		C			1723.00				
		ALSACE - ALSACE		D			1870.00				
		AQUITAINE - AQUITAINE		E			2052,00				
		AUVER_RHONE_ALPES_1 - AIN ARDECHE DROME ISERE LOIRE RHONE		F	6		2345,00				
		AUVER_RHONE_ALPES_2 - ALLIER CANTAL HAUTE-LOIRE PUY-DE-DOMI		G			2609,00				
	E	AUVERGNE - AUVERGNE		н			2746,00				
	2	BASSE_NORMANDIE - BASSE NORMANDIE									
		BASSE_NORMANDIE_2 - BASSE NORMANDIE A PARTIR DU 01/01/2020									
		BOURGO_FRANCHE_COMTE - BOURGOGNE FRANCHE COMTE									
		BOURGOGNE - BOURGOGNE									
		BRETAGNE - BRETAGNE									
		CALVADOS_MANCHE_ORNE - CALVADOS MANCHE ORNE									
		CENTRE - CENTRE									

2.3 Comment affecter un coefficent hiérarchique et le salaire conventionnel à un salarié ?

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Informations/Salariés

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Situation

ÉTAPE 4 : dans la zone "Grille conventionnelle, choisir la grille selon le statut du salarié

ÉTAPE 5 : dans la zone "Hiérarchie", choisir l'échelon du salarié

	Salar	iés 🛞		
	🕝 Filtr	es Présents entre 01/02/2020 et 29/02/2020	BATLOISE ETAM_SANS_ABAT VILLONS 📑 🔿 🖌 😌	
	[Ordre de présentation des salariés	Et Contrat Situation Règles sociales Règles fiscales Valeurs Gestion du temps Cotisations Règlements Affectations I	Déclarations Notes
2		Rechercher	Entrée / Sortie Date d'entrée 01/06/2000 🐨 Date de sortie/ 🐨	
		APPRENTI - JEUNE Luc	Ancienneté	
		ETAM_SANS_ABAT - VILLONS Xavier	Date d'ancienneté La date d'ancienneté correspond à la date d'entrée	
	e 🚨	GERANT - DUBOIS André	Ajustements d'ancienneté	
		OUVRIER_ABAT - SAMUS Jean		
	- 2	VRP_EXCLU - CHAURIAT Jean-Baptiste	Convention / Emploi Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment - [Code IDCC : 2609]	
			Grille conventionnelle ALSACE	
			Statut catégoriel conventionnel Profession intermediaire v	
			Emploi TECHNICIEN v Code PCS-ESE (INSEE) 486e v Compléme	ent PCS-ESE 🔹
			Code métier BTP C0099 v	

ÉTAPE 6 : enregistrer avec la disquette

ÉTAPE 7 : aller dans l'onglet **Régles sociales**

ÉTAPE 8 : la partie "Rémunération" est automatiquement complétée en fonction de la hiérarchie : ces valeurs peuvent être modifiées au besoin

munération								
Mode de	e rémunération	Tarif horaire	•					
Valeurs conventionnelle	s							
Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 -c'é								
Grille	SEINE-ET-MARI	NE	Hiérarchie	185				
Euros/Mois	1570,00		Nombre d'heures	151,67				
Valeurs appliquées								
Tarif horaire	Tarif horaire de	la hiérarchie du salarié		•	Montant	10,3514	€	
1	151.67							

3. GRILLE DES SALAIRES POUR LES APPRENTIS

3.1 Quelle est la grille de salaire mise en place dans le logiciel pour les apprentis ?

Il existe une grille de salaire **APPRENTI_BATI.STD** pour les apprentis disponibles dans **Accueil/Informations/Général**, onglet **Barèmes**.

Pour connaitre le barème en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année d'apprentissage :

ÉTAPE 1 : aller dans Accueil/Informations/Général

ÉTAPE 2 : aller dans l'onglet **Barèmes**

ÉTAPE 3 : sélectionner le barème **APPRENTI_BATI.STD**

ÉTAPE 4 : le % du SMIC est indiqué en fonction de l'âge du salarié et de l'année d'apprentissage

Général 🛞							6 8
💬 👄 🍐 Tous	01/0	2/2020 🝦 📆		🗄 🗇 🛛 🥸		Ĺ	
Barème des apprentis APPRENTI.STD BAREME DE REMUNERATION DES APPRENTIS APPRENTI_BATI.STD BAREME DE REMUNERATION DES APPRENTIS APPRENTI2.STD BAREME DE REMUNERATION DES APPRENTIS EMB Barème de saisie sur rémunération Grille de maintien de salaire Autre	Do Cor Ba	nnées générales Code APPRENTI Libellé BAREME D nmentaires rème applicable po	Divers pour cotis _BATI E REMUNERATION ur la rémunération	sations Taux générau: STD N DES APPRENTIS - BAT n des apprentis du Bâtime	Taux accident du trava IMENT ent.	il Barèmes	
			TDAT	AGE DE - de 18 ans % du SMIC	L'APPRENTI De 18 à 20 ans % du SMIC		21 ans et +
		1ère année 2ème année 3ème année		40,00 % 50,00 % 60,00 %	4 60 70	00 % 00 % 00 %	55,00 % 65,00 % 80,00 %
				AGE DE	L'APPRENTI		
		1		- de 18 ans	De 18 à 20 ans		21 ans et +
		ANNEE DU CON	TRAT	% du SMIC	% du SMIC		% du SMIC
		1ère année 2ème année		55,00 %	65	00 %	70,00 %
		3ème année		75,00 %	85	00 %	95,00 %

3.2 Comment affecter ce barème à un apprenti ?

ÉTAPE 1 : aller dans Accueil/Informations/Salariés

- ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié
- ÉTAPE 3 : aller sur l'onglet **Règles sociales**
- ÉTAPE 4 : dans "Mode de rémunération", choisir "Tarif horaire"
- ÉTAPE 5 : dans "Tarif horaire", choisir "Autre tarif horaire en %"
- ÉTAPE 6 : dans "Pourcentage appliqué", cocher "selon le barème"

ÉTAPE 7 : choisir le barème **APPRENTI_BATI.STD**

ÉTAPE 8 : enregistrer avec la disquette

Salariés (*) 🛞	
Filtres Présents entre 01/02/2020 et 29/02/2020	BATI OISE JEAN JEAN 🗄 🔿 🥢 🗞
Ordre de présentation des salariés	<u>Affectation</u> <u>Règles sociales</u> <u>Règles fiscales</u> <u>Valeurs</u> <u>8</u> <u>du temps</u> <u>Cotisations</u> <u>Règlements</u> <u>Affectation</u>
Rechercher	Paiement des salaires - Périodicité de paiement des salaires Mois
Sean - Jean Michel	Date de paiement des salaires Dernier jour du bulletin 🔹
2	Rémunération Mode de rémunération Tarif horaire Valeurs conventionnelles Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 -c'e
	Grille COTE-D'OR NIEVRE SAONE-ET-LOIRE ET YO Hiérarchie 150
	Euros/Heures 9,894 Euros/Mois 1500,65 Nombre d'heures 151,67
	Valeurs appliquées 5 ▼ Montant 10,15 € Autre tarif horaire SMIC ▼ 10,15 €
	Pourcentage appliqué 6 % 6 selon le barème APPRENTI_BATI.S V 7
	Nombre d neures like 131,07

4. GESTION DU MAINTIEN DE SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

4.1 Comment est géré le maintien de salaire pour les salariés en arrêt de travail maladie et accident du travail ?

En cas d'arrêt, le maintien se déclenche après un an de présence dans l'entreprise ou après 5 ans dans une ou plusieurs entreprises du BTP. Le maintien à 100% est limité à 90 jours par année civile.

En **Accueil/Informations/Général**, dans l'onglet **Valeurs conventionnelles**, la grille de maintien de salaire **MAINTIEN_2609.STD** – MAINTIEN DE SALAIRE – IDCC 2609 indique le nombre de jours de maintien de salaire à 100% pour les salariés employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment.



4.2 Comment mettre en place le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail?

4.2.1 Indiquer que les salariés sont maintenus en cas d'arrêt

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Informations/Entreprise

ÉTAPE 2 : aller dans l'onglet Valeurs

ÉTAPE 3 : aller dans le thème **ARRÊT DE TRAVAIL**

ÉTAPE 4 : mettre "OUI" sur les données pour le maintien dans la colonne "Saisie"

ÉTAPE 5 : enregistrer avec la disquette

Inform	matio	ns générales	Règles sociales e	t fiscales	Valeurs	Gestion du temps	Organismes	Règlemen	ts		K	
Do	nnée	s établisseme	nt Barèmes	Valeurs of	conventio 2	s Compléments	;					
\ominus 🍝 Tous												^
🍊 Salaire de base												_
	Absences											
	Θ	🍈 Arrêt de trav	vail									
	🍝 Maladie											
		🍝 Acciden	t du Travail									
	🍝 Maternité - Paternité											
(-) F	iltre	s										
	Donné	ées ayant une va	aleur établisseme	nt 🔽 Do	nnées ayant	une valeur générale	e, collective 🔽	Données sa	ans valeur			
		Rechercher										
	9	Code			Libellé		Saisie	Donnée i	Valeur	<u>.</u>	9	1
	*	COEF_IC.STD	COEF INDEM. CO	OMPLEM.	MALADIE / AT	Г			1,00	*	\bigtriangledown	
	SUBRO_AT.S1 MAINTIEN DU SALAIRE PAR L'E				R L'EMPLOYE	EUR (acc. du travail)	Oui				\bigtriangledown	
	O	SUBRO_MAL.	MAINTIEN DU S	ALAIRE PA	R L'EMPLOYE	EUR (maladie)	Oui				\bigcirc	
	TP	SUBRO_MAT.:	MAINTIEN DU S	ALAIRE PA	R L'EMPLOYE	EUR (maternité)	Oui 4				\bigcirc	
	TP	SUBRO_PAT.§	MAINTIEN DU S	ALAIRE PA	R L'EMPLOYE	EUR (paternité)	Oui				\bigcirc	
	1	CP_MAL.STD	MAINTIEN SALA	IRE MALA	DIE INTEGRE	DANS LE BRUT DE					9	

Si tous les salariés ne sont pas maintenus en cas d'arrêt, il est possible de l'indiquer directement dans la fiche salarié en **Accueil/Informations/Salariés**, onglet **Valeurs**, thème **ARRET DE TRAVAIL**.

4.2.2 Renseigner une absence en cas d'arrêt de travail

Renseigner une absence pour arrêt de travail si le module des absences est activé (Méthode préconisée)

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Absences" dans le menu ruban

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Ajouter un arrêt de travail"

ÉTAPE 5 : choisir le type d'arrêt

ÉTAPE 6 : compléter la saisie de l'arrêt de travail

ÉTAPE 7 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 8 : cliquer sur "OK" dans la fenêtre des absences

Dans le bulletin de salaire, le maintien de salaire se déclenche automatiquement si le nombre de jours d'arrêt maladie maintenu n'est pas dépassé.

	Libellé	Base	Taux	Montant	Taux	Montant
B	SALAIRE DE BASE	151,67		1789,00		
B	HEURES ABSENCE MALADIE	50,00	-11,7953	-589,77		
B	MAINTIEN SALAIRE 100%	10,00	58,977	589,77		
B	POUR INFO : H SMIC RAG/MAL/AF			151,67		
۲	TOTAL BRUT			1789,00		
۲						
R	MALADIE TS	1789,00			7,00 %	125,23
R	SOLIDARITE AUTONOMIE TS	1789,00			0,30 %	5,37
R	VIEILLESSE TA	472,83	6,90 %	32,63	8,55 %	40,43
R	VIEILLESSE TS	1789,00	0,40 %	7,16	1,90 %	33,99
R	ACCIDENT DE TRAVAIL TS	1789,00			2,50 %	44,73
R	ALLOCATIONS FAMILIALES TS	1789,00			3,45 %	61,72

Renseigner une absence pour arrêt de travail manuellement dans le bulletin de salaire

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 3 : aller sur dans l'onglet Valeurs mensuelles

ÉTAPE 4 : aller dans le thème "Absences"

ÉTAPE 5 : saisir les absences sur le type d'absence rémunérée concerné

ÉTAPE 6 : aller dans le thème "Arrêt de travail"

ÉTAPE 7 : saisir le nombre de jours calendaires d'arrêt de travail sur une des données suivantes :

- MAINTIEN_NBJ_ACCTRAJ.STD NB JOURS CALENDAIRES ARRET ACC. TRAJ.
- MAINTIEN_NBJ_ACCTRAV.STD NB JOURS CALENDAIRES ARRET ACC. TRAV / MAL PROF

- MAINTIEN_NBJ_MALADIE.STD - NB JOURS CALENDAIRES ARRET MALADIE

ÉTAPE 8 : aller dans l'onglet Bulletin

	Libellé	Base	Taux	Montant	Taux	Montant
B	SALAIRE DE BASE	151,67		1789,00		
₿	HEURES A 125%	15,00	14,7441	221,16		
B	HEURES ABS. ACCIDENT TRAVAIL	35,00	-11,7953	-412,84		
B	MAINTIEN SALAIRE 100%	5,00	82,568	412,84		
B	POUR INFO : H SMIC RAG/MAL/AF			166,67		
۲	TOTAL BRUT			2010,16		
۲						
R	MALADIE TS	2010,16			7,00 %	140,71
R	SOLIDARITE AUTONOMIE TS	2010,16			0,30 %	6,03
R	VIEILLESSE TA	472,83	6,90 %	32,63	8,55 %	40,43
R	VIEILLESSE TS	2010,16	0,40 %	8,04	1,90 %	38,19
R	ACCIDENT DE TRAVAIL TS	2010,16			2,50 %	50,25
R	ALLOCATIONS FAMILIALES TS	2010,16			3,45 %	69,35

ÉTAPE 9 : valider le bulletin

4.2.3 Mettre un maintien de salaire à 100%

Si le salarié n'a pas encore 1 an d'ancienneté dans l'entreprise mais au moins 5 ans dans le BTP, il peut avoir le maintien à 100%.

Pour le paramétrer :

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 3 : aller sur dans l'onglet **Valeurs mensuelles**

ÉTAPE 4 : aller dans le thème **ARRËT DE TRAVAIL**

ÉTAPE 5 : saisir "Oui" sur la donnée MAINTIEN_2609_MAL.STD

ÉTAPE 6 : valider le bulletin

Cette documentation correspond à la version 4.10 Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.